Un prisonnier d'exception

*Georges Abdallah est un **militant communiste libanais** qui, au sein de son organisation, les Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), a lutté contre les criminels impérialistes et leurs alliés sionistes.*

Il s'est engagé dès la fin des années soixante dans la résistance palestinienne et libanaise contre la colonisation et l'occupation sionistes.

*Arrêté à Lyon le 24 octobre 1984, il est condamné à 4 ans de prison, puis en 1987 à la **réclusion à perpétuité par un tribunal spécial**, pour complicité dans l'exécution d'un agent des services secrets israéliens et d'un attaché militaire états-unien.*

*Le **montage policier et judiciaire** qui a permis sa condamnation a depuis été dénoncé par de hauts personnages de l'État.*

*En **2003**, la juridiction de Pau autorise sa libération, mais sur ordre du ministre de la Justice suite à une intervention des États-Unis, l'appel du procureur général fait annuler cette décision.*

*En 2**009**, la cour d'appel rejette une nouvelle fois une demande de libération conditionnelle.*

*En **2012**, Georges Abdallah dépose une nouvelle demande de libération. Lors d'une visite officielle en France, le premier ministre libanais réaffirme l'accord de son pays pour le retour de Georges Abdallah.*

*En novembre 2012, le tribunal d'application des peines donne **un avis favorable à sa libération, en l'attente d'un arrêté d'expulsion… que Valls, ministre de l'Intérieur, refuse de signer**. Le 4 avril 2013, après trois ajournements, deux appels et un recours en cassation, **la demande de libération de Georges Abdallah est déclarée irrecevable**.*

*Le 5 novembre 2014, une nouvelle demande de libération est déclarée "**irrecevable**" au motif qu'il n'avait pas fait préalablement l'objet d'un **arrêté d'expulsion**. La cour d'appel confirme ce jugement le 26 février 2015.*

*Sa peine de sûreté étant accomplie depuis 1999, Georges Abdallah est pourtant **libérable depuis 22 ans**.*

*La justice française, aux ordres d'un gouvernement soucieux de préserver les intérêts impérialistes français au Moyen-Orient, maintient Georges Abdallah en prison **depuis 38 ans**. Aujourd'hui, il est le plus ancien prisonnier politique en Europe.*

Darmanin doit signer !
Soyons nombreux devant le tribunal administratif de Paris, jeudi 27 janvier, à 14h !

Georges Abdallah a entamé, depuis octobre dernier, une 38ème année de détention. Rappelons que ce prisonnier politique, incarcéré depuis 1984, pour complicité dans des actes de résistance à l'invasion sioniste de son pays le Liban, libérable depuis 1999, est maintenu en prison sur injonction du gouvernement étasunien, malgré deux libérations prononcées par le tribunal d'application des peines.

Plus que jamais, l'exigence de la libération de notre camarade doit être défendue et réaffirmée mais non, comme l'affirme Georges Abdallah lui-même en quémandant sa liberté mais par la lutte et l'établissement d'un véritable rapport de force à travers des actions militantes partout et sur tous les fronts. C'est par cet élargissement de nos actions que nous parviendrons à contraindre l'État français à libérer notre camarade.

Mais, dans ce long parcours politico-judiciaire, temps est aussi venu d'assigner cette fois encore l'Etat français ! C'est ce qu'a entrepris l'avocat de Georges Abdallah à deux reprises ces derniers temps : **en juillet 2020**, en réclamant au ministère de l'Intérieur que soit signée la demande d'expulsion conditionnant la libération de Georges Abdallah ; puis - aucune réponse n'ayant été reçue du ministre, pourtant si avide habituellement d'expulsions quand il s'agit d'étrangers condamnés par cette justice de classe pour des faits assimilés à des actes de terrorisme - **en novembre 2020**, **auprès du tribunal administratif où une requête a été déposée pour que soit ordonnée l'expulsion de Georges Abdallah du territoire français.**

L'examen de cette requête va être effectif jeudi 27 janvier 2022, 7 rue de Jouy, dans le 4e arrondissement de Paris, **à 14h** heure à laquelle **se tiendra l'audience du tribunal administrative** pour statuer enfin sur cette nouvelle demande.

Soyons nombreux ce jour-là devant le tribunal et dans la salle d'audience de cette séance publique et faisons entendre le plus largement possible ce cri pour la liberté de Georges Abdallah. Rappelons ce jour-là mais aussi à chaque instant et à chaque déplacement de représentants de l'Etat français et notamment du ministre de l'Intérieur actuel cet impératif du « il faut qu'il signe ! ».

Par cette pression continuelle exercée, dans la diversité de nos expressions, nous obtiendrons que soit traduite en acte, par ce paraphe, la libération de notre camarade.

« Il faut qu'il signe ! »

Que mille initiatives fleurissent pour la libération de Georges Abdallah !

C'est ensemble et seulement ensemble que nous vaincrons !

Campagne unitaire pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah (IDF)
Contact : campagne.unitaire.gabdallah@gmail.com
Facebook : Pour la libération de Georges Abdallah
https://www.facebook.com/detouteurgence/